8. Des services sociaux pour tous

1. Les services sociaux sont fondés sur les principes de la solidarité, de l'égalité d'accès, de l'universalité, de la continuité, du caractère abordable, de la proximité, de la protection des utilisateurs et du contrôle démocratique. Ceux-ci incluent des services très variés tels que les gardes d'enfants, les services de protection de l'enfance, de soins, d'aide aux familles, aux personnes âgées, ou personnes handicapées, les services de protection sociale et les services d'intégration sociale et de probation. Les principes sur lesquels se fondent les services publics doivent être soutenus par des cadres juridiques qui garantissent que tous les citoyens y ont accès, quels que soient leurs revenus et le lieu où ils vivent. Ce n'est qu'ainsi que des objectifs sociétaux primordiaux tels qu'un niveau élevé d'emploi, l'égalité des chances, la lutte contre la pauvreté, pour la justice économique et sociale et pour la cohésion sociale et territoriale, peuvent être atteints.

2. Les services sociaux sont fournis par le gouvernement, à différents échelons, ainsi que par des organisations sans but lucratif ou à but lucratif (y compris des compagnies multinationales). La FSESP est le partenaire social reconnu pour les secteurs santé et services sociaux, que lesdits services soient publics ou privés, et pour les gouvernements locaux et régionaux. Elle représente les travailleurs dans les différents champs des services sociaux, quel que soit le type de fournisseur.

3. Selon des comparaisons internationales, les pays qui disposent de services sociaux de bonne qualité et de systèmes de sécurité sociale complets s'en sortent mieux. Les services sociaux soutiennent et aident les gens tout au long de leur vie, même lorsque ceux-ci ne se trouvent pas dans les situations les plus fragilisantes. Investir dans ce domaine est payant car cela permet d'améliorer l'intégration et l'inclusion : la capacité des gens à travailler et leur participation au marché de l'emploi augmentent, y compris pour les groupes défavorisés tels que les personnes en situation de handicap qu'il soit social et/ou physique. Lorsque des soins de bonne qualité et abordables pour enfants et personnes âgées sont disponibles, les femmes ne sont pas forcées à travailler à temps partiel, elles peuvent travailler à temps plein et acquérir une indépendance économique, construire leur carrière et rester sur le marché de l'emploi, au lieu de le quitter pour pouvoir s'occuper de leurs parents ou de leurs enfants. Les services sociaux jouent un rôle fondamental: ils favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes, l'accès des femmes au marché de l'emploi et un meilleur équilibre entre travail et vie privée, tant pour les femmes que pour les hommes.

4. Les services sociaux reposent sur des sources de financement collectives qui proviennent des taxes et des contributions sociales. Entre 2000 et 2010, dans l'UE, ce financement a permis de créer pas moins de quatre millions d'emplois dans le secteur de la santé et des soins à domicile. Du fait du vieillissement de la population et de l'allongement de l'espérance de vie, un tel financement est vital pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses dans le domaine des services. La prise en charge des services sociaux par le secteur public, qui n'a pas de visées lucratives et a grandement besoin de ce financement, garantit que les services rendus ne se dissipent pas dans des bénéfices destinés à des organismes privés. La maximisation des profits s'inscrit en contradiction avec l'intérêt général et les objectifs d'aide sociale. Les gouvernements, à tous les niveaux, ont la responsabilité d'assurer qu'il existe des réglementations permettant de faire exécuter les obligations des services publics, notamment par le biais d'un système d'évaluation, de surveillance, de vérification et de

sanctions.

5. En cette période de récession économique, les gens sont plus susceptibles d'être affectés par le chômage, la pauvreté, une mauvaise santé, la criminalité, le racisme et d'autres formes de violence. Les services sociaux sont donc plus indispensables que jamais. Pourtant, ils subissent des coupes. Celles-ci ont un impact majeur sur la société et elles engendrent des problèmes sociaux et une augmentation des coûts sociaux à long terme. Une recherche en cours révèle des niveaux croissants d'exclusion sociale, mais indique aussi comment cette exclusion peut être traitée, ce qui motive la création de nouveaux services. Il faut prendre conscience des conséquences de la pauvreté et un plus grand engagement à l'échelle internationale est important pour traiter ce problème. Les coupes dans les systèmes nationaux de protection sociale déplacent aussi les responsabilités vers le niveau local et accroissent le rôle du secteur gouvernemental local et régional dans le financement et les prestations des services sociaux; ce rôle doit être appuyé par des ressources supplémentaires appropriées.

6. Dans de nombreux pays, le secteur des services sociaux est majoritairement féminin. Il est caractérisé par des bas salaires et des conditions de travail médiocres, un niveau élevé de rotation du personnel, des effectifs vieillissants et des problèmes de recrutement et de maintien à l'emploi des travailleurs. Dans de nombreux pays, la privatisation des services sociaux a abouti aux contrats « zéro heure », à des horaires inadéquats de rencontre avec les usagers et à des salaires inférieurs au minimum légal. La situation a empiré en raison de la faible densité des organisations syndicales et du nombre insuffisant d'organisations fortes. La syndicalisation, le dialogue social et la négociation collective doivent être renforcés de toute urgence, afin d'améliorer les salaires et les conditions de travail. Quantité de sous-secteurs — en dehors de celui des services publics — n'ont pas de conventions collectives, ou celles-ci ont une portée limitée, ne sont pas correctement exécutées ou ne concernent pas les travailleurs qui en ont le plus besoin, tels que les travailleurs migrants offrant des soins à domicile.

7. Les affiliés de la FSESP mettent tout en œuvre pour garantir que les conditions de travail et de salaire soient déterminées par l'intermédiaire de processus de négociation collective et qu'elles assurent à tous les travailleurs une vie décente. Nous soutenons également la création de paquets de services pour les personnes âgées fragilisées, les parents qui ont besoin de garde d'enfants, les personnes en situation de handicap, etc., dans le contexte de relations structurées avec l'employeur. Cette démarche permet d'élaborer des politiques de services innovantes et de repenser la qualité du travail, dans le but principal de récompenser les gens dont les compétences sont traditionnellement sous-estimées. Les travailleurs particulièrement vulnérables tels que les employés migrants qui travaillent à domicile doivent être protégés juridiquement par des lois solides et efficaces. En outre, les agences publiques pour l'emploi doivent jouer un rôle prospectif et de soutien.

8. Renforcer et développer le dialogue social et la négociation collective dans les secteurs des services sociaux aux niveaux national et européen est essentiel si l'on veut améliorer la qualité de l'emploi et des services. Étant donné le pourcentage élevé de femmes travaillant dans ce domaine, la dimension liée au sexe doit être mise en avant et des mesures efficaces doivent être mises en place pour traiter et surmonter les inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Améliorer la qualité du travail, en particulier pour les personnes employées dans les services à la personne, est une priorité clef de la FSESP et de ses affiliés. Sont concernés : les conditions de travail ; l'accès à la formation initiale et à la qualification menant aux professions sociales ; le développement professionnel continu ; le bien-être au travail ; les niveaux adéquats de recrutement ; la réglementation du temps de travail et des périodes de pause.

Actions à mener:

- Promouvoir et défendre, partout en Europe, des services sociaux universels qui doivent être dispensés par des services publics organisés collectivement sur la base des principes de services publics et soutenus par des cadres juridiques explicites.
- Lutter contre les coupes budgétaires dans les services sociaux ainsi que pour un financement adéquat et pour le personnel des services sociaux..
- Poursuivre la professionnalisation de ces métiers pour de meilleures garanties collectives.
- Organiser et augmenter les adhésions aux organisations syndicales dans le secteur des services sociaux et étendre la couverture de la négociation collective pour les travailleurs.
- Explorer la viabilité des instruments juridiques émanant de l'UE sur les services publics, en se fondant sur l'article 14 du Traité pour élaborer un ou des cadre(s) réglementaire(s) pour les prestataires de services sociaux.
- S'opposer à ce que la protection sociale et les organismes d'assurance sociale soient soumis à la marchandisation et aux règles de la concurrence, que ce soit dans le marché intérieur européen ou dans des cadres commerciaux internationaux.
- Plaider pour l'élaboration, la mise en œuvre et la surveillance des normes pour la qualité des services et des emplois, en partant du Cadre européen volontaire pour la qualité des services sociaux d'intérêt général qui reconnaît la nécessité de disposer de services et d'emplois d'excellente qualité.
- Exiger et militer pour que les projets d'investissement européens ciblent la croissance des services sociaux afin de garantir e respect des conventions collectives et des salaires minimums légaux là où il y en a ainsi que la formation, le recrutement et le maintien à l'emploi de personnel qualifié, en particulier dans les domaines des soins à long terme ou aux personnes âgées, des soins aux personnes en situation de handicap, de la garde d'enfants et de la prise en charge de la santé mentale.
- Faciliter l'accès à la formation et à la qualification et à des niveaux plus élevés de professionnalisation, ainsi que la représentation et la défense des droits des travailleurs par les organisations syndicales ; élaborer des politiques de recrutement et de maintien à l'emploi efficaces à tous les niveaux.
- Encourager la collecte d'informations supplémentaires et de données pour acquérir des connaissances plus complètes sur : les prestataires de services sociaux, les organisations d'employeurs, la couverture des effectifs par la négociation collective et les conventions collectives, et la représentativité dans les pays où la FSESP est présente pour renforcer son rôle dans ce domaine.
- Garantir la coopération sur les services sociaux au sein de la FSESP et dans tout dialogue social sectoriel européen en construction afin de définir un profil basé sur une stratégie globale et de soutenir la négociation collective nationale dans les services sociaux.
- Promouvoir le dialogue social sectoriel aux niveaux national et européen avec les organisations de représentation des employeurs du public et du privé.
- Coopérer avec l'ISP et ses affiliés dans d'autres régions pour renforcer les capacités des syndicats dans le domaine des services sociaux.
- Durant la prochaine période de Congrès, approfondir notre travail sur les services pour l'emploi, les soins aux personnes âgées ou à long terme, les soins aux personnes en situation de handicap, la garde d'enfants, la prise en charge de la santé mentale et le logement social.
- Échanger avec les organisations de la société civile adéquates au niveau

européen en vue de promouvoir une démarche de service public pour les services sociaux.